



CHARTRE ETHIQUE
adoptée par le Congrès le 2 décembre 2007

I- Le Mouvement démocrate est un mouvement de citoyens engagés.

II- Le Mouvement démocrate respecte en son sein les principes démocratiques qu'il promeut à l'extérieur, notamment information, participation, liberté du débat, transparence des décisions.

III- Le Mouvement démocrate est indépendant de toutes les puissances d'influence économique, politique ou médiatique. Il est économe des deniers publics. Il promeut la transparence et l'équilibre des comptes publics. Il lutte contre toutes les formes de corruption.

IV- Les élus ne relèvent pas d'un mandat impératif, ils exercent leur mandat en conscience.

V- Dans tous les groupes politiques d'élus qui se réfèrent au Mouvement démocrate la liberté de vote est la règle.

VI- Tout adhérent du Mouvement démocrate a droit à l'information sur le mouvement.

VII- Le Mouvement démocrate s'organise pour que tout adhérent puisse recevoir une formation afin d'améliorer sa capacité de compréhension et d'engagement.

VIII- Les adhérents du Mouvement démocrate reconnaissent pour l'action en commun la nécessité de l'organisation. Ils acceptent de s'inscrire dans la discipline et la cohérence de cette action.

IX- Les adhérents du Mouvement démocrate assument le débat interne et considèrent le dénigrement externe comme incompatible avec l'engagement.

X- Les adhérents du Mouvement démocrate sont solidaires des décisions collectives du Mouvement, notamment en termes d'investitures pour les différentes élections.

XI- Les investitures aux élections relèvent d'une procédure transparente définie par les statuts.

XII- Toutes les fonctions électives au sein du mouvement sont bénévoles et désintéressées.